Résolution sur la répression systématique en Biélorussie et ses conséquences pour la sécurité européenne, à la suite des enlèvements perpétrés à bord d'un avion civil de l'Union intercepté par les autorités biélorusses

2021/2741(RSP) - 10/06/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 626 voix pour, 16 contre et 36 abstentions, une résolution sur la répression systématique en Biélorussie et ses conséquences pour la sécurité européenne, à la suite des enlèvements perpétrés à bord d'un avion civil de l'Union intercepté par les autorités biélorusses

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE et ECR.

Les députés rappellent que le 23 mai 2021, un avion immatriculé en Pologne et exploité par Ryanair dans le cadre du vol FR4978, un vol international de passagers entre deux capitales européennes (Athènes et Vilnius), a été dérouté de force alors qu'il traversait l'espace aérien biélorusse, sur ordre d'Alexandre Loukachenko.

L'avion a été escorté par un avion de combat biélorusse jusqu'à l'aéroport national de Minsk sous le prétexte fallacieux d'une alerte à la bombe, ce qui a mis en danger la sécurité de plus de 170 passagers et membres d'équipage à bord de l'avion, un grand nombre d'eux ayant la citoyenneté de l'Union. Les autorités bélarussiennes n'ont découvert aucun engin explosif, mais ont arrêté deux passagers - Roman Protassevitch, un ressortissant biélorusse, et sa compagne Sofia Sapega, une ressortissante russe et étudiante de l'Université européenne des sciences humaines de Vilnius.

Le Parlement a condamné fermement le détournement et l'atterrissage forcé du vol Ryanair FR4978 à Minsk le 23 mai et la détention par les autorités biélorusses du journaliste Roman Protassevitch et de Sofia Sapega, estimant que cet acte odieux constitue **une violation du droit international relevant du terrorisme d'État**.

La résolution a demandé la libération immédiate et inconditionnelle de Roman Protassevitch et de Sofia Sapega, ainsi que de tous les autres journalistes et prisonniers politiques détenus au Belarus.

Le Parlement a rappelé la décision du Conseil de **renforcer les mesures restrictives existantes** en interdisant à tous les transporteurs biélorusses d'entrer dans l'espace aérien de l'UE et d'accéder aux aéroports de l'UE, et a invité le Conseil à mettre en place un plan permettant aux Biélorusses de quitter plus facilement le pays.

Le Conseil est invité à étendre dès que possible les listes de personnes et d'entités faisant l'objet de sanctions de l'UE en y incluant les personnes et entités impliquées dans l'interception et l'atterrissage forcé du vol Ryanair FR4978 et la détention de Roman Protassevtich et Sofia Sapega.

Poursuite de la répression

Les autorités biélorusses ont continué de réprimer le peuple biélorusse qui se voulait pacifique, en harcelant, arrêtant et condamnant de nombreux citoyens qui avaient exprimé leur opposition au régime ou aux violations généralisées des droits de l'homme en Biélorussie. Plus de 34.000 Biélorusses auraient ainsi été emprisonnés au moins une fois pour avoir manifesté contre le régime, avant et après les élections du 9 août 2020.

Le Parlement considère que **le régime actuel au Belarus est illégitime, illégal et criminel**. Il continue à soutenir le peuple de Biélorussie dans ses demandes et aspirations légitimes à des élections libres et équitables, aux libertés fondamentales et aux droits de l'homme, à la représentation démocratique, à la participation politique et à la dignité.

Les députés ont fermement condamné et exigé la fin immédiate de la violence et de la répression par les autorités de l'État en Biélorussie, et en particulier la détention illégale, la torture et les mauvais traitements en détention, et les poursuites pénales contre des citoyens pacifiques.

Sanctions

La résolution appelle le Conseil à adopter et à mettre en œuvre rapidement des sanctions économiques, qui doivent être substantielles et avoir, autant que possible, un effet immédiat sur le régime biélorusse, ses partisans et les acteurs économiques qui soutiennent le régime. Les sanctions sectorielles devraient viser en particulier **les industries du pétrole brut et les produits pétroliers, la potasse, l'acier et les industries de transformation du bois**.

En outre, les États membres et les institutions de l'UE devraient intensifier leurs efforts pour lutter contre l'importante **contrebande de cigarettes** du Belarus vers l'UE, qui apporte des fonds au régime Loukachenko. Le Parlement a encouragé une action coordonnée de solidarité de l'UE pour compenser les difficultés économiques des États membres les plus touchés par les sanctions économiques contre le Belarus.

Les États membres sont instamment invités à

- faciliter les **procédures d'obtention de visas** et de résidence pour les personnes fuyant la Biélorussie pour des raisons politiques ou pour celles qui ont besoin d'un traitement médical à la suite de violences perpétrées à leur encontre, et à leur offrir, ainsi qu'à leurs familles, le soutien et l'assistance nécessaires;

- fournir un **soutien financier aux institutions en exil**, telles que l'Université européenne des sciences humaines de Vilnius, qui forment une nouvelle génération de Biélorusses qui remettent en question le système corrompu et illégitime du pays.

Enfin, le Parlement s'est engagé à assurer le fonctionnement efficace de la plateforme du Parlement européen sur la lutte contre l'impunité au Belarus et à coordonner une réaction internationale opportune aux développements au Belarus.